



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1056

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Expérimentation Pass urbain - Individualisation totale d'autorisation de programme - Approbation de la convention de recherche et développement avec la société Sopra-Steria - Demandes de subventions

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

**Conseil du 21 mars 2016****Délibération n° 2016-1056**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Expérimentation Pass urbain - Individualisation totale d'autorisation de programme - Approbation de la convention de recherche et développement avec la société Sopra-Steria - Demandes de subventions**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les technologies du numérique sont un vecteur important de transformation et de simplification des supports et outils d'accès aux services et administrations publiques. Elles sont aussi un levier de transformation et d'innovation pour le territoire, comme de solidarité territoriale.

La Métropole de Lyon poursuit 4 orientations stratégiques dans ce domaine :

- l'aménagement du numérique du territoire à travers, notamment, le développement des infrastructures,
- la collecte et l'accès aux données d'intérêt général, supports potentiels de nouveaux services,
- l'aménagement d'un cadre de vie numérique pour les usagers,
- la modernisation de l'administration.

Actuellement, les habitants de la Métropole de Lyon bénéficient d'une multitude de services urbains accessibles via des systèmes hétérogènes. Il s'agit, notamment de services :

- de mobilité : transports en commun urbains, vélos partagés, voitures partagées, train, ouvrages et autoroutes à péage, parkings, etc.,
- culturels, sportifs et de loisirs : musées, bibliothèques, piscines, théâtres, complexes sportifs, etc.,
- relatifs à l'organisation de la vie quotidienne : cantines scolaires, crèches, etc.

Ces services sont portés par des acteurs publics (Communes, Métropole de Lyon, Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise -SYTRAL- Région Rhône-Alpes, etc.) et privés (sociétés privées d'auto-partage, de péage, associations, etc.).

De fait, chaque opérateur a développé son propre système d'information et d'accès au service. L'utilisateur se retrouve aujourd'hui titulaire d'une multiplicité de supports (cartes et tickets) pour accéder à ces services.

Dans ce contexte, la Métropole souhaite développer et tester un projet expérimental de support unique (de type carte ou sur smartphone) d'accès aux services existant sur le territoire de la Métropole.

**1 - L'expérimentation d'un support unique Pass urbain**

L'objectif est de proposer, pour l'utilisateur régulier des services du territoire, une simplification, dans sa vie quotidienne grâce à un support unique d'accès à un "bouquet de services" sélectionnés par l'utilisateur.

Il s'agit, d'une part, de permettre aux fournisseurs de services, qu'ils soient publics ou privés, de développer leur offre, de profiter de la mutualisation des canaux de distribution, de mieux connaître ces derniers et de favoriser le développement d'offres combinées entre partenaires.

Il s'agit, d'autre part, pour la Métropole, de concrétiser son ambition d'être un ensemble, en proximité avec l'usager, grâce à la matérialisation d'un accès "sans couture" à des services, à l'échelle du bassin de vie.

Une première étude, financée à 35 % par la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre de l'appel à projets national "Ecocité" en 2013, a permis d'étudier la faisabilité technique d'un tel support.

Parallèlement, une étude auprès d'usagers d'autres collectivités déjà détenteurs de cartes multiservices, a été réalisée avec l'aide d'un cabinet externe, dont il est ressorti que le support multiservices est apprécié par les habitants pour sa praticité, le gain de temps qu'il engendre dans les démarches administratives et pour accéder à certains équipements (effet "coupe-file") ou encore l'accès à des tarifs réduits.

Sur cette base, il est proposé aujourd'hui d'engager une nouvelle phase dédiée au développement et à l'expérimentation de supports pilotes, permettant l'accès à un "bouquet de services - test".

Cette phase d'expérimentation comprend :

- une étude des fonctionnalités du pass et un cadrage technique (jusqu'à l'automne 2016),
- une phase de développement des composants nécessaires : plateformes, supports, sites web, applications mobiles, interfaces avec les systèmes d'information des partenaires (jusqu'à l'automne 2017),
- une phase d'expérimentation en conditions réelles, sur une première cible de 4 000 usagers (2017-2018),
- une seconde phase d'expérimentation jusqu'à 50 000 usagers (2019-2020).

## **2 - Le cadre du partenariat avec la société Sopra-Stéria**

La Métropole a répondu à la phase 2 du même appel à projets Ecocité, clôturé en septembre 2015, conjointement avec un partenaire économique (Sopra-Stéria).

Une subvention de 1 038 012 € a été attribuée à la Métropole pour conduire cette phase d'expérimentation.

Cette expérimentation se traduit dans le cadre d'un programme de recherche et développement avec la société Sopra-Stéria et fait l'objet, à ce titre, d'une convention de R&D, au sens de l'article 3-6 du code des marchés publics relatifs aux marchés de services de recherche et développement, pour lesquels le pouvoir adjudicateur n'acquiert pas la propriété exclusive des résultats ou ne finance pas entièrement la prestation.

La convention établit les modalités d'intervention des deux parties dans le développement du projet, les conditions de répartition du financement du projet et de partage des droits de propriété intellectuelle afférents aux résultats.

Le coût global du projet est estimé à 5 M€. Dans le cadre de la convention de recherche et développement pour la réalisation de ce projet entre la Métropole et Sopra-Stéria, ce dernier finance le projet à hauteur de 961 100 € TTC.

L'autorisation de programme à individualiser est donc de 4 M€ TTC, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 900 000 € en 2016,
- 1 317 288 € en 2017,
- 612 637 € en 2018,
- 585 038 € en 2019,
- 585 037 € en 2020.

Cette expérimentation pourra faire l'objet de cofinancements, à une hauteur totale prévisionnelle de 3 M€ venant de :

- la Région Auvergne Rhône-Alpes, dans le cadre du contrat métropolitain pour la période 2017-2020,
- l'Union européenne dans le cadre du Fonds européen de développement régional (FEDER) : programme 2014-2020 "Expérimenter des territoires augmentés" dans la Région Auvergne Rhône-Alpes,
- la Caisse de dépôts et consignations, dans le cadre du programme EcoCité (1 038 012 € d'ores et déjà acquis) ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le lancement et le financement du projet Pass urbain et son individualisation totale.

**2° - Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme P02 - Rayonnement national et international pour le projet de Pass urbain pour un montant de 4 000 000 € TTC en dépenses et 1 038 012 € en recettes sur l'opération n° 0P02O5057 :

- en dépenses sur le budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 900 000 € en 2016,
- 1 317 288 € en 2017,
- 612 637 € en 2018,
- 585 038 € en 2019,
- 585 037 € en 2020,

sur l'opération n° 0P02O5057.

- en recettes sur le budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 311 403,60 € en 2016,
- 207 602,40 € en 2017,
- 103 801,20 € en 2018,
- 103 801,20 € en 2019,
- 311 403,60 € en 2020,

sur l'opération n° 0P02O5057.

**3° - Approuve** la convention de recherche et développement (article 3.6 du code des marchés publics) à passer entre la Métropole de Lyon et la société Sopra-Stéria dans le cadre du développement et de la mise en œuvre du projet Pass urbain.

**4° - Autorise** monsieur le Président à :

- a) - signer ladite convention de recherche et développement avec Sopra-Stéria,
- b) - solliciter auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes une subvention pour le projet de développement du Pass urbain dans le cadre du contrat métropolitain,
- c) - solliciter auprès de l'Union européenne une subvention dans le cadre du fonds européen de développement régional (FEDER) : programme 2014-2020 "Expérimenter des territoires augmentés" dans la région Rhône-Alpes,

d) - accomplir toutes démarches et signer les documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leur régularisation,

e) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de la subvention de la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre du programme EcoCité.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.**